

MAIRIE D'ORTHEZ

EXTRAIT du Registre des délibérations du Conseil municipal

SÉANCE DU 15 MARS 2022

\*\*\*\*\*

**PRÉSENTS** : M. HANON, Maire-Président, MM. GROUSSET, DESPLAT, Mme BAYLE-LASSERRE, M. BOUNINE, Mme ROUSSET-GOMEZ, M. SENSEBE, Mme DE MORO, M. LABORDE, adjoints, Mme PICHAUREAU, M. ARENAS, Mme FOURQUET, M. ETCHEBERTS, Mme LABORDE, MM. DUPOUY, CARRERE, Mme BEUSTE, MM. WLS, VIVES, Mmes DARSAUT, MARQUEHOSSE, M. RAMALHO, Mmes MUSEL, DOMBLIDES, MM. CONEJERO, BERGES, DELTEIL, LABENNE, MELIANDE

**ABSENTS/EXCUSES** : Mmes LEMBEZAT (pouvoir à M. DESPLAT), BOUBARNE (pouvoir à Mme ROUSSET-GOMEZ), LAMAZERE (pouvoir à M. GROUSSET), M. COSTEDOAT (pouvoir à M. SENSEBE)

**SECRÉTAIRE DE SÉANCE** : Mme DARSAUT

---

**22 – 20 - ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AU TITRE DU PROJET « ÉCOLE ET CINÉMA 2021-2022 »**

**Rapport présenté par Monsieur RAMALHO, conseiller municipal :**

Au titre de l'année scolaire 2021-2022, les écoles du Centre, de la Chaussée de Dax, de Départ et des Soarns participent au projet "École et cinéma 2021-2022".

Au cours de l'année scolaire, chaque école effectue trois sorties au cinéma "Le Pixel".

Le prix d'une séance de cinéma est de 2,50 € par enfant. Le coût total de l'opération s'élève donc à 7,50 € par enfant pour les trois séances annuelles.

Les écoles du Centre, de la Chaussée de Dax, de Départ et des Soarns sollicitent la commune d'Orthez/Sainte-Suzanne pour une prise en charge à hauteur de 50 % du coût total de l'opération, soit 3,75 € par enfant, pour les trois séances annuelles.

Les associations de parents d'élèves des écoles de la Chaussée de Dax, de Départ et des Soarns, ainsi que la coopérative scolaire de l'école du Centre prendront à leur charge la part restante de cette action.

Il est proposé au Conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à prendre en charge les 50 % de l'opération "École et cinéma 2021-2022" et d'attribuer aux associations de parents d'élèves des écoles de la Chaussée de Dax (Étoile sportive) et de Départ (Les enfants de Départ), des Soarns (Soarns Avenir) ainsi qu'à la coopérative scolaire de l'école du Centre (OCCE Les Alouettes), les subventions suivantes :

| Écoles               | Nombre d'élèves concernés | Montant des aides | Subventions accordées | Subventions totales accordées | Bénéficiaires                            |
|----------------------|---------------------------|-------------------|-----------------------|-------------------------------|--|
| Centre               | 49                        | 2,50 €            | 122,50 €              | 437,50 €                      | OCCE<br>« Les Alouettes »                |
|                      | 84                        | 3,75 €            | 315 €                 |                               |  |
| Chaussée de Dax      | 92                        | 3,75 €            | 345 €                 | 345 €                         | Etoile sportive de la Chaussée de Dax    |
| Départ               | 27                        | 2,50 €            | 67,50 €               | 277,50 €                      | Association<br>« Les enfants de Départ » |
|                      | 56                        | 3,75 €            | 210 €                 |                               |  |
| Soarns               | 49                        | 3,75 €            | 183,75 €              | 183,75 €                      | Soarns Avenir                            |
| <b>Montant total</b> | <b>357</b>                |                   |                       | <b>1 243,75 €</b>             |  |

Il est entendu que les crédits sont ouverts à l'article 212-6574 du budget principal de la commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, approuve le montant des subventions attribuées aux associations des parents d'élèves des écoles mentionnées ci-dessus.

Ainsi fait et délibéré à ORTHEZ, le 15 mars 2022  
Et tous les membres présents ont signé  
Pour copie conforme et certificat d'affiche.

Le Maire d'ORTHEZ,  
Emmanuel HANON

Affiché en Mairie le 21 MARS 2022



*(Handwritten signature)*